

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP REA)

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

MAJ : 02/2024

Cette formation diplômante de **niveau 4**, inscrite au **RNCP** (n° **38093**, voir le site : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38093/>) prépare à l'exercice du métier de responsable d'entreprise agricole et permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole.

OBJECTIFS

La formation permet aux stagiaires d'acquérir les compétences suivantes :

- ▶ Choisir un système d'exploitation agricole cohérent et durable
- ▶ Assurer la gestion économique et financière de l'entreprise agricole
- ▶ Sécuriser la vie personnelle et professionnelle des acteurs de l'entreprise agricole
- ▶ Mettre en œuvre la conduite technico-économique des ateliers de production
- ▶ Valoriser et mettre en marché les produits de l'exploitation agricole.

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans
- ▶ Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum + justifier d'1 an de pratique professionnelle dans n'importe quel secteur (ou autre situation : justifier d'1 an d'activité professionnelle agricole ou justifier de trois années de pratique professionnelle dans un autre secteur)
- ▶ Pour les demandeurs d'emploi, avoir un projet validé par France Travail et être sorti de formation initiale depuis au moins 9 mois.

DURÉE

10 mois - 980 h en moyenne de formation en multimodalité et 8 ou 11 semaines de stage (à déterminer selon votre statut).

DÉLAIS D'ACCÈS À L'ACTION

Rentrée en septembre (formation en année scolaire) ou en février (formation en année civile).



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ▶ Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation décrivant le projet
- ▶ Entretien individuel afin d'évaluer le réalisme du projet, sa faisabilité et la motivation du candidat
- ▶ Satisfaire à un positionnement lors d'une mise en pratique en cas de diplôme inférieur à un niveau 4

Passage en commission de recrutement pour les personnes cherchant un financement Conseil Régional de Normandie.

TARIFS

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules de formations choisis (nous contacter pour un devis).

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Financements possibles :

- ▶ Places conventionnées Conseil Régional de Normandie
- ▶ Compte Personnel de Formation
- ▶ Financement par France Travail
- ▶ CPF de transition professionnelle auprès d'un OPCO
- ▶ Plan de développement des compétences entreprise
- ▶ Auto-financement avec abondement CPF ou France Travail.

Rémunération possible selon votre statut.

RESPONSABLE FORMATION

- ▶ Virginie BERNDT - Responsable Formation
- ▶ Edwige PESNEL - Assistante Formation

CONTENU

- ▶ Introduction au monde vivant
- ▶ Connaître et comprendre le contexte de l'activité agricole
- ▶ Élaborer une stratégie d'entreprise
- ▶ Sécuriser la vie personnelle et professionnelle des acteurs de l'entreprise agricole
- ▶ Préserver la vie de sol et la biodiversité
- ▶ Évaluer le système dans une démarche agroécologique
- ▶ Analyser les résultats et assurer la pérennité économique de l'entreprise agricole
- ▶ Mettre en marché ses produits.

Individualisation du plan de formation selon votre projet d'installation :

- ▶ du module de production principale : élevage, maraîchage, équin, grandes cultures, PPAM, arboriculture, etc.
- ▶ et des 2 modules UCARE. Par exemple : conduire un rucher, transformer les PPAM, fabriquer du cidre, produire des champignons, animation à la ferme, construire un bâtiment écologique, cueillette de PAM, transformation fromagère, élaboration de la bière, etc.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

La formation prépare aux 5 blocs de compétences et aux deux UCARE (adaptation régionale à l'emploi). Chaque bloc peut être validé séparément mais il faut valider les 5 blocs et les 2 UCARE pour valider le diplôme.

MODE D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- ▶ Épreuves orales d'explicitation de pratiques
- ▶ Diagnostic explicité oral de l'entreprise agricole
- ▶ Jeux de rôles

L'entreprise de stage est le support de nombreuses évaluations.

Remédiation possible pendant l'année en cas de non validation d'un bloc de compétences.

LES PLUS DE NOTRE FORMATION

- ▶ Possibilité de faire la formation soit sur l'année civile soit sur l'année scolaire
- ▶ Formation multimodale avec des temps à distance depuis une plateforme de formation, des regroupements en centre de formation, de la pratique en milieu professionnel et du tutorat avec des professionnels pour accompagner votre projet d'installation
- ▶ Individualisation des parcours et de votre calendrier de formation en fonction de votre projet
- ▶ Choix de production principale et d'UCARE possible entre une vingtaine de module en fonction des places disponibles grâce à des partenariats avec d'autres CFPPA
- ▶ Accompagnement dans la constitution des dossiers de financements de la formation.

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Ce diplôme vise principalement à l'installation (création ou reprise d'exploitation) agricole.

MODALITÉS PRATIQUES

Hébergement et restauration sur place possibles (voir la rubrique « Vie quotidienne » sur notre site internet <https://www.le-robillard.fr/>).

CONTACT

CFPPA «Le Robillard»
938 Route du Lycée Agricole
Lieuury 14170 Saint-Pierre-en-Auge
02 31 42 61 06
cfppa.le-robillard@educagri.fr
www.cfppa.le-robillard.fr

PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez plus d'informations (modalités pédagogiques et d'adaptation de parcours, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, satisfaction) ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !